

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 382

présenté par
Mme Elimas

ARTICLE 43 BIS

Substituer aux mots :

« et suivants »

la référence :

« à L. 5213-19 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.